



Académie de Reims

Compte-rendu du groupe de travail du 7 avril 2017 relatif au tableau d'avancement au grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2017.

Un groupe de travail, issu de la CAPA, concernant l'avancement des attachés à la hors classe a été réuni. Il était présidé par la DRH et comprenait des représentants des personnels des grades d'attachés principaux et d'attachés hors classe.

A côté des deux viviers déjà existants de promouvables exerçant dans des emplois fonctionnels ou exerçant des fonctions à haute responsabilité, la nouvelle réglementation a ajouté à partir de 2017, dans la limite de 20% du nombre des promotions annuelles prononcées, une nouvelle voie d'accès, dite troisième vivier, concernant les APA au 10ème échelon et justifiant de 3 ans d'ancienneté d'échelon et les DDS au 14ème échelon ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle dans le cadre d'un parcours atypique.

33 attachés sont considérés comme remplissant toutes les conditions pour candidater à la hors classe. 28 sont candidats, dont 5 DDS et 23 APA.

La DGRH du ministère préconise le classement des candidatures en groupes, selon la répartition suivante :

. avis très favorable : 20% soit 6 propositions rectorales dans notre académie dont une issue du

3ème vivier

.avis favorable : 10% soit 3 propositions

.sans opposition : le reste des candidats

Il y avait eu 8 promus en 2013, et 5 chacune des trois années suivantes.

Le classement dans chaque groupe sera présenté par ordre alphabétique, arrêté par la Rectrice et transmis à la DGRH le 2 mai 2017.

Critères retenus pour proposer le classement en groupes :

-Emplois fonctionnels :

Hiérarchisation en fonction du niveau de responsabilité

-Fonctions à haute responsabilité :

. EPLE :

- Agent comptable : importance de l'agence comptable gérée et de sa complexité
- Autres fonctions : taille de l'établissement et complexité de la fonction

. Services académiques :

- Niveau de responsabilité
- Taille de la structure
- Taille de l'encadrement

. Enseignement supérieur :

- Niveau de responsabilité
- Taille de la structure
- Taille de l'encadrement

.Critères transversaux

- Valeur professionnelle
- Avis de la hiérarchie
- Mobilité fonctionnelle
- Mobilité géographique
- Durée des services dans les fonctions éligibles

Comme les années précédentes, la DRH a donné connaissance des listes des promouvables et des candidats, mais n'a pas souhaité indiquer la répartition nominative dans chaque groupe, les promotions à la hors classe relevant de la compétence du niveau national et non du niveau académique et de ce fait, devant être examinées par la CAPN.

En ce qui concerne les promotions à l'échelon spécial, uniquement une collègue est promouvable pour l'Académie de Reims, elle sera donc proposée.

Enfin, la DRH a, par ailleurs, annoncé qu'un groupe de travail relatif aux gestionnaires d'EPLE arrivant sur le poste sera mis en place.

Daniel Muselli (Rectorat) Christophe Schlienger (Lycée Roosevelt de Reims), Jean-Paul Taudière (Lycée les Lombards de Troyes).